

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

Le 16 septembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents :

Madame BARBIER Adeline, Messieurs BONNINGUES Louis, KANIAK Nicolas, MILACHON Éric, MILACHON Marcel, PELISSIER Patrick, PETIT Rémi, SIMON Bernard, SIX Etienne.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme COLOMBERT Sabrina à Mme BARBIER Adeline
M. POINCET Pascal à M. MILACHON Éric

Absents : Mme BAUDRIER Françoise, Mrs. MILLET Daniel et VELLA Angelo

Secrétaire de séance : M. MILACHON Éric

Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Nombre de conseillers présents : 9 ; Convocation du 6 septembre 2025

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du 3 juillet 2025
- Modification statutaire communauté de communes du Gâtinais : centre de santé
- Devis supplémentaire INEO : Rue du Chemin Vert et grande Rue
- Devis TPB89 : démolition mur devant la mairie pour futur aménagement
- Devis ARLI : remplacements extincteurs
- Devis entreprise FERREIRA : enduit façades de la mairie
- Devis ordinateurs école
- Subvention supplémentaire les Amis de l'Ecole
- Convention défense incendie au hameau de l'Orme
- Affaires diverses

Le compte-rendu du 3 juillet 2025, l'ordre du jour sont adoptés à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LA GESTION DU CENTRE DE SANTE DE DOMATS

Le Maire rappelle qu'après plusieurs réunions de la commission santé et de la conférence des Maires, un consensus s'est dessiné pour ne pas prendre la compétence santé au sens large, mais seulement la gestion du centre de santé de Domats.

Il rappelle, par ailleurs, qu'après la réunion de la conférence des maires le 21 mars, une volonté claire de gérer le centre de santé de Domats est apparue, avec une effectivité au 1^{er} janvier 2026.

Il précise que cette gestion permettra de maîtriser le fonctionnement du centre, en particulier de remettre à plat toute la gestion salariale, administrative, juridique, etc. Le personnel serait transféré à la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne (CCGB).

Le Maire souligne que ce projet constitue une grande ambition pour la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, qui, à partir du Centre de santé, tentera d'attirer de nouveaux médecins et fera de

Domats un pôle de rayonnement et de travail pour les actions en santé sur le territoire.

Le Maire donne lecture de l'article 5 des statuts *selon l'article L.5214-16 du CGCT, modifié*

Article 5 :

A. COMPETENCES OBLIGATOIRES (...)

B. COMPETENCES OPTIONNELLES (...)

Sont d'intérêt communautaire : La gestion du centre de santé de Domats, ainsi que la création et la gestion de ses éventuelles antennes

C. COMPETENCES FACULTATIVES : (...)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5214-16 et L5214-23-1,

Vu la délibération n°25 bis/2012 en date du 11 avril 2012 relative à la création du Centre de Santé de Domats,

Vu la délibération n°2025-04-02 en date du 11 avril 2025 relative à la modification des statuts de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, et notamment son article 5,

Considérant que le projet de gestion du Centre de santé constitue une grande ambition pour la CCGB, qui à partir du centre de santé tentera d'attirer de nouveaux médecins et fera de Domats un pôle de rayonnement et de travail pour les actions en santé sur le territoire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes telle que décrite en annexe, et exprimée ci-dessous :
- « Sont d'intérêt communautaire : La gestion du centre de santé de Domats, ainsi que la création et la gestion de ses éventuelles antennes »
- Précise que cette modification statutaire prendra effet au 1^{er} janvier 2026,
- Charge le Maire d'effectuer toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Charge le Maire ou son représentant de sa transmission à la Communauté de Communes.

DEVIS SUPPLEMENTAIRE INEO : RUE DU CHEMIN VERT ET GRANDE RUE

Le Maire expose au conseil municipal un devis de INEO pour l'extension de l'éclairage public Rue du Chemin Vert et grande Rue pour la somme de 1 391.24 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte le devis présenté,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS TPB89 : DEMOLITION MUR DEVANT LA MAIRIE POUR FUTUR AMENAGEMENT

Le Maire expose au conseil municipal un devis de l'entreprise TPB89 concernant la démolition du mur devant la mairie et de l'ancien garage, le terrassement de l'ancien revêtement pour la somme de 5 170.00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte le devis présenté,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS ENTREPRISE FERREIRA : ENDUIT FAÇADES DE LA MAIRIE

Le Maire expose au conseil municipal trois devis de l'entreprise FERREIRA pour les enduits des façades de la mairie :

- Façade principale devant la mairie : 5 200.00 € HT
- Façade après démolition garage devant la mairie : 3 150.00 €
- Pignon de la mairie route de Saint Georges : 3 955.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte les devis présentés,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS ARLI : REMPLACEMENTS EXTINCTEURS

Le Maire expose au conseil municipal deux devis de ARLI pour le remplacement d'un extincteur à la mairie soit 109.75 € HT et deux autres à l'école pour 170.40 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte les devis présentés,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS ORDINATEURS ECOLE

Le Maire expose au conseil municipal le devis pour l'acquisition de 9 ordinateurs pour l'école et un pour les adjoints pour la somme de 3 409.53 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte le devis présenté,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « LES AMIS DE L'ECOLE »

Le Maire propose au conseil municipal une subvention exceptionnelle de 609.00 € pour l'association des Amis de l'Ecole

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte d'allouer une subvention exceptionnelle pour 609.00 €
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

CONVENTION DEFENSE INCENDIE AU HAMEAU DE L'ORME

Le Maire expose au conseil municipal un projet de convention pour la mise à disposition d'un terrain privé afin d'y installer une bâche pour lutter contre les incendies.

Après étude de la convention, le conseil municipal émet un accord de principe.

AFFAIRES DIVERSES

- **Sécurité routière** : le Maire propose de prendre rendez-vous avec le conseil municipal et le technicien de l'ATD pour une explication du projet d'aménagement des deux carrefours Grande Rue
- **Assainissement** : le Maire propose au conseil municipal lors de la division d'un immeuble déjà raccordé de réduire la taxe de raccordement à l'assainissement collectif à condition qu'il n'y est pas de nouvelles boîtes de branchement sur la voie publique.
Le tarif serait de 1500 € pour le deuxième branchement du second logement créé si c'est le même propriétaire.
Si une vente intervient, la servitude devra être mentionnée dans l'acte en cas de vente.

Le Conseil municipal est favorable sur ce principe. Le règlement de l'assainissement collectif sera modifié dans ce sens. La décision sera prise ultérieurement.

- **Illuminations de Noël** : le Maire propose au conseil municipal d'acquérir de nouvelles illuminations de Noël. Après réflexion, le conseil municipal fixe un montant de 1 500 €.
- **Journées du patrimoine le 20 septembre 2025** : visite des Tuileries, concert à l'église

et conférence sur le tacot.

- **Salon du livre les 4 et 5 octobre 2025**
- **Vente aux enchères du consorts BAUDU le 9 septembre 2025** : le Maire fait part au conseil municipal qu'une vente aux enchères a eu lieu concernant les biens du consorts BAUDU, route de St Georges.
- **Projet cantine** : le Maire informe le conseil municipal que la commission de la DETR ne s'est pas encore réunie.

Séance levée à 22 h 25

Le Maire
MILACHON Marcel

Le secrétaire de séance
MILACHON Éric